# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Precision V 372DE

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit

: Precision V 372DE

Code du produit

: 372DE-G, 372DE-5G, 372DE-54G

**Autres moyens** 

: Vapeur Degreasers

d'identification

Utilisation Industrielle/Professionnelle

Type de produit

: Liquide.

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### **Utilisations identifiées**

Vapor degreasing solvent

#### **Utilisations non recommandées**

Non applicable.

Données relatives au fournisseur

: Techspray

8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152 Tel: 678-819-1408 Toll free: 1-800-858-4043

Fax: 1 806-372-8750

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: Chemtrec - 1-800-424-9300

CANUTEC (Canadian Transportation): (613) 996-6666

Emergency phone: (800) 858-4043

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

**Prévention** 

: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 1/12 précédente

# Section 2. Identification des dangers

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

 Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue : 38 %

# Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Vapeur Degreasers

Utilisation Industrielle/Professionnelle

-1,1,1,2,3,3,3-heptafluoro-  1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; 1,1,2,3,3,3-hexafluoro-2- (trifluoromethyl)propyl methyl ether; 2-(difluoromethyl)propyl methyl ether; 2-(difluoromethyl) -1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; i- HFE-7100; Mixture of 1,1,1,2,2,3,3,4-nonafluoro- 4-methoxybutane and 1-methoxy-2- (trifluoromethyl) -1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane, which consist of 1-methoxy-2- (trifluoromethyl) -1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane as a major component; 1-methoxy 1,1,2,3,3,3-hexafluoro trifluorobutane; HFE-7100; methyl-perfluoro-isobutyl- ether  Butane, 1-ethoxy- 1-ethoxy- 1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluorobutane; azeotrope mixtures containing isomers of nonafluorobutyl methyl ether (CAS RN 163702-07-6) and/or nonafluorobutyl ethyl ether (CAS RN 163702-07-6); ethyl nonafluorobutyl ether; HFE-569sf2; HFE-7200; HFE- 7200; ethoxy-nonafluorobutane; HFE 7200; ethyl-nonafluorobutyl ETHER; HFE-569sf2; n-HFE-7200; Ethyl nonafluorobutyl ether; Fluorocarbon type inactive liquid  Propane, 2-(ethoxydifluoromethyl) 1-ethoxy-1,1,2,3,3,3-hexafluoro-2- (trifluoromethyl)propane; ethyl	% (p/p) N	uméro CAS
-1,1,1,2,3,3,3-heptafluoro-  -1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; 1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; 1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; 2-(difluoromethyl)propyl methyl ether; 2-(difluoromethyl) -1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; i-HFE-7100; Mixture of 1,1,1,2,2,3,3,4,-nonafluoro- 4-methoxybutane and 1-methoxy-2- (trifluoromethyl) -1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane, which consist of 1-methoxy-2- (trifluoromethyl) -1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane as a major component; 1-methoxy 1,1,2,3,3,3-hexafluoro trifluorobutane; HFE-7100; methyl-perfluoro-isobutyl- ether  Butane, 1-ethoxy- 1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluorobutane; azeotrope mixtures containing isomers of nonafluorobutyl methyl ether (CAS RN 163702-07-6) and/or nonafluorobutyl ethyl ether (CAS RN 163702-07-6); ethyl nonafluorobutyl ether; HFE-569sf2; HFE-7200; HFE- 7200; ethoxy-nonafluorobutane; HFE 7200; ethyl-perfluorobutane; HFE 7200; ethyl-pe	- 5 16	63702-07-6
1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluorobutane; azeotrope mixtures containing isomers of nonafluorobutyl methyl ether (CAS RN 163702-07-6) and/or nonafluorobutyl ethyl ether (CAS RN 163702-07-6); ethyl nonafluorobutyl ether; HFE-569sf2; HFE-7200; HFE-7200; ethoxy-nonafluorobutane; HFE 7200; ETHYL PERFLUOROBUTYL ETHER; HFE-569sf2; n-HFE-7200; Ethyl nonafluorobutyl ether; Fluorocarbon type inactive liquid  Propane, 2-(ethoxydifluoromethyl)  1-ethoxy-1,1,2,3,3,3-hexafluoro-2- (trifluoromethyl)propane; ethyl	- 10 16	63702-08-7
-1,1,1,2,3,3,3-heptafluoro- (trifluoromethyl)propane; ethyl	- 10 16	63702-05-4
1,1,2,3,3,3-hexafluoro-2- (trifluoromethyl)propyl ether; 2-	0 - 20 16	63702-06-5

Date d'édition/Date de révision: 3/14/2023Date de publication précédente: 3/14/2023Version précédente: 52/12

# Section 3. Composition/information sur les ingrédients

(ethoxydifluoromethyl)

-1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane; ETHYL PERFLUOROISOBUTYL ETHER; i-HFE-7200; Mixture of 1,1,1,2,2,3,3,4,4-nonafluoro-4-ethoxybutane and 1-ethoxy-2-(trifluoromethyl)

-1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane, which consist of 1-ethoxy-2-

(trifluoromethyl)

-1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane as a

major component; ETHYL

NONAFLUOROISOBUTYL ETHER

Dichloro-1,2 éthylène (trans-) trans-dichloroéthylene; trans- ≥60 - ≤80 156-60-5

dichloroéthylène

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Effets aigus potentiels sur la santé

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 3/12

précédente

# **Section 4. Premiers soins**

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** 

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### **Moyens d'extinction**

Agents extincteurs

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs** 

inappropriés

: Aucun connu.

## Dangers spécifiques du

produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés Halogénures de carbonyle

# Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 4/12 précédente

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

# Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

# Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

# Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Dichloro-1,2 éthylène (trans-)	CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020).  TWA: 200 ppm 8 heures.  CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).  VEMP: 793 mg/m³ 8 heures.  VEMP: 200 ppm 8 heures.  CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).  8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures.  8 hrs OEL: 793 mg/m³ 8 heures.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 250 ppm 15 minutes.  TWA: 200 ppm 8 heures.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).  TWA: 200 ppm 8 heures.

#### Indices d'exposition biologique

No exposure indices known.

# Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 6/12 précédente

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection des mains** 

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

**Apparence** 

**Etat physique** : Liquide. [Liquide.]

Couleur : Incolore.

Odeur : Faible [Faible]
Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion et point de : Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage

d'ébullition Point d'éclair : 43°C (109.4°F)

: Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [ASTM D 3278-96]

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure

d'inflammabilité ou

d'explosivité

Seuil minimal: 7.3% [ASTM E 681] Seuil maximal: 15% [ASTM E 681]

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.28

Densité : 1.28 g/cm³

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n- : Non applicable.

octanol/eau

Température d'auto- : 396°C (744.8°F)

inflammation

Température de : Non disponible.

décomposition

Viscosité : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 7/12 précédente

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Caractéristiques des particules

Taille médiane des : Non applicable.

particules

#### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dichloro-1,2 éthylène (trans-)	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	24100 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1235 mg/kg	-

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dichloro-1,2 éthylène (trans-)	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 mg	

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### **Mutagénicité**

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### **Tératogénicité**

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 8/12 précédente

# Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion**: Nocif en cas d'ingestion.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion**: Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles

Exposition de longue durée

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la reproduction: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Non disponible.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Precision V 372DE CA	1235.0	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichloro-1,2 éthylène (trans-)	1235	N/A	24100	N/A	N/A

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 9/12 précédente

# Section 11. Données toxicologiques

# Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Dichloro-1,2 éthylène (trans-)	Aiguë CL50 220000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Dichloro-1,2 éthylène (trans-)	2.09	-	faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU				

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 10/12 précédente

# Section 14. Informations relatives au transport

Classe de danger relative au transport		***		
Groupe d'emballage			-	-
Dangers environnementaux	l .	Non.	Non.	Non.

#### **Autres informations**

**Classification pour le DOT** 

: Quantité à déclarer 1428.6 lb / 648.57 kg [133.86 gal / 506.7 L]. La classification du produit provient uniquement de la présence d'une ou plusieurs « substances dangereuses » inscrites au DOT américain qui sont soumises aux exigences d'une quantité à déclarer et qui s'applique uniquement aux expéditions de contenants qui contiennent une quantité supérieure ou égale à la quantité à déclarer du produit. Les dimensions d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas réglementées comme des substances dangereuses.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

# Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien

l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés: composés organiques volatils

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de

: Aucun des composants n'est répertorié.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### **Protocole de Montréal**

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 11/12 précédente

## Section 15. Informations sur la réglementation

Union économique

eurasiatique

: Inventaire de la Fédération russe: Indéterminé.

-Japon

: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée

: Indéterminé.

Taïwan

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.Viêt-Nam : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Section 16. Autres informations

#### **Historique**

Date d'impression : 3/14/2023 Date d'édition/Date de : 3/14/2023

révision

Date de publication

précédente

: 3/14/2023

Version : 5

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**Références** : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 3/14/2023 Date de publication : 3/14/2023 Version : 5 12/12 précédente